1. Les inscriptions

Le Portail Famille vous propose de gérer les réservations de la restauration scolaire et du mercredi de votre ou de vos enfant(s) et de régler vos factures.

Depuis le menu « Mes Inscriptions » vous accédez à l'onglet « Inscrire mon enfant ou modifier son inscription ».

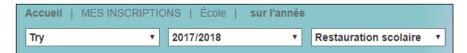


L'inscription se fait par enfant.

Pour la restauration scolaire, je sélectionne, tout d'abord l'enfant concerné, l'année scolaire 2021/2022 et la structure ALAE Jean Moulin (école maternelle) ou Claude NOUGARO(école élémentaire)

Pour le mercredi, je séléctionne l'enfant concerné, l'année scolaire 2021/2022, la structure ALAE anim'action et **pour une demi journée : les prestations mercredi repas + mercredi aprèsmidi.**

Exemple:

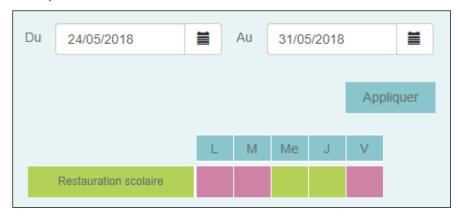


Je réserve les repas pour l'année 2021-2022 car mon enfant mange régulièrement chaque semaine :

Je réserve une semaine type sur les jours où mon enfant sera régulièrement présent :

Je clique sur « Modification » et je sélectionne la période du **2 septembre 2021 au 5 juillet 2022** et la semaine type, puis je clique sur appliquer.

Exemple:



Par exemple : Je coche les cases vertes en rose pour réserver les prestations sur lundi, mardi et vendredi puis j'indique la période à appliquer **soit du 2/09/2021 au 5/07/2022.**

Le calendrier au dessus va se colorer selon les réservations effecuées sur la période choisie.

Je clique sur **Confirmer**, mes réservations sont réalisées et validées automatiquement pour l'année scolaire.

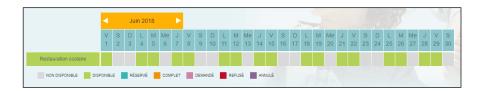
En cours d'année je veux annuler :

<u>Délai</u>: 2 jours ouvrés avant la date d'inscription en cliquant sur modification et annuler le(s) jour(s) réservé(s).

Je réserve les repas occasionnellement car mon enfant ne mange pas régulièrement à la cantine.

Délai 7 jours avant la date d'inscription.

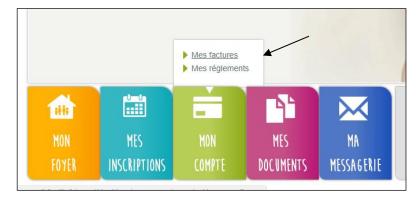
Je clique sur « Modification », je sélectionne le mois puis je coche dans le tableau le ou les jour(s) occasionnel(s) souhaité(s) et je confirme.



En bas de page, une légende de couleurs vous sera proposée.

2. Paiement en ligne

Dans la page mes factures,



A l'arrivée sur la page, va apparaître dans le tableau la liste de toutes vos factures émises.



Quand vous cliquez sur une ligne du tableau, le détail de la facture sélectionnée s'affiche dans le petit tableau à droite.

Comme l'indique la légende, les factures avec **un point rouge** sont les factures non-soldées c'est-à-dire qui n'ont pas été réglées. Celles avec un point vert sont réglées.

Pour disposer du « droit » de payer vos factures en ligne : envoyez un mail à inscriptions.levignac@gmail.com.

Ensuite, placez-vous sur une facture à solder puis cliquez sur le bouton « Payer ».

Vous serez alors redirigé vers l'interface de paiement en ligne. Puis vous suivez les instructions affichées.

Une fois que vous avez payé, revenez sur le Portail Famille.

La page sera actualisée et la facture que vous venez de payer apparaîtra avec **un point vert**.

Si le point vert n'apparaît pas, rafraichissez votre page.

ATTENTION: Une fois le paiement effectué, il ne sera pas possible de revenir en arrière.

En cas de renseignement complémentaire Merci d'envoyer un mail à inscriptions.levignac@gmail.com